

Un tourisme qui favorise l'occupation et l'apartheid

06.06.2019

Categories: Boycott consommateur, Désinvestissement

Les entreprises du numérique ont révolutionné les codes de l'industrie du tourisme. Au lieu d'organiser leurs vacances à l'aide d'agences de voyage traditionnelles, les consommateurs peuvent à présent tout réserver en ligne. De leur côté, Airbnb, Inc. (Airbnb), Booking.com B.V. (Booking.com), Expedia Group, Inc. (Expedia) et TripAdvisor, Inc. (TripAdvisor) leur proposent un choix sans précédent de lieux où séjourner et d'attractions touristiques pratiquement partout dans le monde. D'où l'énorme succès de ces entreprises qui dominent une industrie mondiale du tourisme en ligne pesant plusieurs milliards de dollars. Par exemple, TripAdvisor indique que son site Internet est visité plus de 450 millions de fois par mois. La valeur de la société mère de Booking.com a été estimée à plus de 100 milliards de dollars des États-Unis.

Ces entreprises proposent également de nombreux hôtels, chambres d'hôte, activités et circuits d'excursion dans les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés (TPO). Et ce, alors qu'elles savent que l'occupation israélienne en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, est régie par le droit international humanitaire, au titre duquel ces colonies israéliennes sont considérées comme illégales. De plus, certaines des mesures qui sont prises pour établir des colonies, comme par exemple le transfert de population israélienne dans les territoires occupés et l'appropriation de biens sans aucune justification d'un point de vue militaire, constituent des crimes de guerre aux termes des dispositions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Ces entreprises savent aussi que les Nations unies et des organisations internationales indépendantes, dont Amnesty International et de nombreuses organisations palestiniennes et israéliennes, rassemblent depuis des années des informations montrant que la politique israélienne d'établissement, d'extension et de protection de ses colonies est intrinsèquement discriminatoire et marquée par tout une série de violations des droits humains. Une simple étude de risque indiquerait à ces entreprises que toute activité commerciale menée dans les colonies ou avec elles contribuerait inévitablement au maintien d'une situation illégale et d'un régime intrinsèquement discriminatoire portant atteinte aux droits fondamentaux des Palestiniens.

Ces quatre entreprises affirment toutes respecter, dans le cadre de leurs activités, de hautes valeurs éthiques ainsi que l'état de droit. Cependant, aucune de ces normes n'a apparemment eu d'influence sur les décisions de ces sociétés quant aux colonies. En établissant des relations commerciales avec les colonies, ces quatre entreprises contribuent au maintien, à l'aménagement et à l'extension de colonies illégales, et en bénéficient, ce qui constitue des crimes de guerre au titre du droit pénal international.

Elles contribuent également à des violations du droit relatif aux droits humains et mènent des activités qui entrent directement en contradiction avec leurs propres normes d'entreprises. Cette mise en valeur des colonies israéliennes dans les TPO en tant que destination touristique a également pour effet de « normaliser » et délégitimer ce qui est reconnu comme étant au regard du droit international une situation

illégal.

Sources:

[Amnesty international](#)

[UJFP](#)